

# Il faut plus de forêts publiques en France, et il y a urgence

Si l'on ne stoppe pas rapidement la dérive de l'Office national des forêts, le risque est grand d'une privatisation des forêts communales rentables



**PIERRE DARMANTÉ**  
**ANCIEN MAIRE D'ARJUZANX (40),**  
**ADMINISTRATEUR DE L'ONF**  
**DE 2005 À 2015**

La forêt est la grande oubliée du projet de loi Climat, a déclaré en substance sur Twitter la députée (LREM), Anne-Laure Cattelot. Suite au rapport que cette dernière a remis au gouvernement et depuis la Convention citoyenne pour le climat, de nombreuses voix s'élèvent sur l'urgence de se préoccuper de l'avenir de nos forêts. Certains observateurs pensent que c'est en forêt publique que l'effort pourrait être exemplaire pour répondre aux attentes multiples des citoyens.

Hélas, la forêt publique ne représente que le quart de la surface boisée en France métropolitaine. Elle est inégalement répartie sur le territoire. Alors qu'en moyenne en Europe, 41 % des forêts sont publiques (51 % en Allemagne), les trois quarts des espaces boisés de la métropole sont privés. C'est une réalité qu'ignorent la plupart des 85 % des citoyens qui considèrent que la forêt est un bien commun dans lequel ils aiment venir se détendre.

En 1971, Philippe Saint-Marc (l'ancien président de la Mission d'aménagement de la côte Aquitaine) regrettait dans son livre, « La Socialisation de la nature », chez (Stock), la faiblesse de la surface du patrimoine naturel public. Il estimait qu'en l'an 2000, 2 millions d'hectares de forêts devraient être acquis par l'État ou les collectivités locales pour répondre aux attentes des Français, mais aussi protéger la biodiversité et les paysages... On est loin du compte.

La nécessité d'accroître la surface de l'espace forestier légalement ouvert au public s'est imposée partout où la pression était trop forte. L'installation des villes nouvelles en Île-de-France a été accompagnée par une politique d'acquisition de forêts privées par l'État mais surtout par les collectivités. La Région Île-de-France est propriétaire, à elle seule, de plus de 11 000 hectares d'espaces boisés.

Au moment où le monde des affaires et les traders s'intéressent de plus en plus aux « inves-

tissements » en forêt, il peut paraître pertinent de réfléchir sérieusement à la relance d'une politique d'acquisition par la puissance publique et les collectivités. La création d'un fonds dédié à soutenir cette politique, alimenté sur le même principe que la taxe d'aménagement des espaces naturels sensibles et adossé à un droit de préemption, pourrait permettre de mieux répondre aux attentes des Français, sur le modèle de ce qui a été fait pour le littoral.

Mais tout cela serait bien dérisoire si l'on ne dotait pas dans le même temps, de moyens humains et financiers indispensables à son bon fonctionnement, l'organisme chargé de la gestion de ces espaces, l'ONF. Aucun des gouvernements qui se sont succédés depuis des décennies, n'a pris les mesures indispensables pour redresser la situation catastrophique d'un établissement qui a perdu la moitié de ses effectifs en trente ans.

Depuis sa création en 1966, l'ONF est un établissement public à caractère industriel et commercial. Il doit équilibrer ses comptes avec les recettes des ventes de bois et de location de droits de chasse, avec des crédits de l'État qui rémunèrent certaines missions d'intérêt général. Et, surtout, avec le versement par le ministère de l'Agriculture d'une subvention qui vient compenser le déficit de la gestion des forêts communales (140 millions d'euros).

Les services du ministère de l'Économie et des Finances œuvrent pour économiser cette contribution. Ils poussent à l'ouverture à la concurrence de la gestion des forêts communales, ouvrant en fait la porte à la privatisation progressive des forêts les plus productives. La situation financière catastrophique de l'ONF est ancienne. Au fil du temps, l'endettement de l'établissement est devenu insupportable (400 millions d'euros). En 2012, le président de l'ONF, Hervé Gaymard, a demandé au président Hollande une recapitalisation à hauteur de 400 millions d'euros. Cette mesure est plus que jamais d'actualité au moment où l'on évoque une relance verte de l'économie. Si l'on ne stoppe pas rapidement la dérive de l'ONF, le risque est grand d'une privatisation des forêts communales rentables.

« La forêt publique ne représente que le quart de la surface boisée du pays »